Vous pouvez faire une demande d'intervention directement auprès de nos services ou à l'un de nos deux partenaires : l'Espace Ressources Loisirs et Handicap de la JPA du Bas Rhin et le Centre Ressources « Petite enfance et handicap » de l'Aapei de Strasbourg et environs.

Pour les parents en situation de handicap votre demande peut se faire par le biais d'un travailleur social, une puéricultrice...



#### Pour les moins de 6 ans,

Centre Ressources « Petite enfance et handicap » de l'Aapei de Strasbourg et environs.

60 rue de la Grossau -67100 Strasbourg

Tél: 03.88.34.94.20 ou 06.29.91.20.97

mail: centre.ressources@aapei-strasbourg.fr



## Pour les plus de 6 ans

L'Espace Ressources Loisirs et Handicap de la JPA du Bas Rhin

15 rue de l'industrie—67400 ILLKIRCH

Tél: 03.88.65.46.40

mail: loisirs.handicap@jpa67.fr



DU BAS-RHIN



# AIDE ET INTERVENTION A DOMICILE DU BAS-RHIN

46 rue Jean Jaurès

67300 SCHILTIGHEIM

Téléphone: 03.88.33.01.46

mail: aideadomicile67@orange.fr

Site: www.aid67.fr





DU BAS-RHIN



Accompagne les parents ou les enfants en situation de handicap



-10

















La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin soutient les familles fragilisées par le handicap d'un parent ou d'un enfant.

Elle finance en partie des interventions à domicile confiées à l'association Aide et

Intervention à Domicile du Bas-Rhin.

En partenariat avec l'Espace Ressources Loisirs et Handicap de la JPA du Bas Rhin et le Centre Ressources du Bas-Rhin « Petite enfance et handicap» de l'Aapei de Strasbourg, l'AID67 propose des interventions individualisées à domicile ou à partir de celui-ci.

## **CONDITIONS A REMPLIR**

- Être allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin.
- Être parent en situation de handicap avec un enfant à charge de moins de 16 ans.
- Ou avoir un enfant en situation de handicap de moins de 16 ans.

## **PIECES A FOURNIR**

- Un certificat d'affiliation à la CAF du Bas-Rhin notifiant le quotient familial.
- Une notification de la MDPH pour l'enfant AEEH, PCH ou pour l'adulte l'AAH...
- Pour les enfants en cours de diagnostic, l'AJPP ou un certificat médical

# HANDICAP D'UN PARENT

L'AID67 soutient les parents en situation de handicap dans la prise en charge de leur foyer et le soin aux enfants.

### **Exemple:**

- L'assistance pour les démarches administratives simples et le classement des documents...
- L'entretien du cadre de vie, gestion du quotidien, du linge, des sols ...
- L'accompagnement éducatif des enfants, aide aux soins du tout petit, soutien aux devoirs...

## HANDICAP D'UN ENFANT

Des Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) soutiennent les parents d'enfants en situation de handicap.

#### **Exemple:**

- Accompagne l'inclusion en crèche, club sportif, centre de loisirs... en mobilisant les partenaires.
- Permet aux parents des temps de répit (en prenant en charge la fratrie ou l'enfant en situation de handicap...).
- Aide à la vie quotidienne (préparation des repas, soutien des démarches administratives...).

## **TARIF**

- Le tarif horaire de l'intervention est fixé annuellement par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin
- La CAF prend en charge le coût de l'intervention à l'exception de la cotisation annuelle et de votre participation familiale.
- Coût de l'intervention à votre charge :
- Une cotisation annuelle obligatoire de 10€.
- Une participation familiale calculée en fonction du quotient familial CAF.

Quotient familial	Participation familiale
152 à 350	0,26 à 1,02 €/h
351 à 518	1,09 à 2,01 €/h
519 à 625	2,11 à 2,97 €/h
626 à 838	3,10 à 5,07 €/h
839 à 1052	5,24 à 8,11 €/h
1053 à 1278	8,11 à 11,60 €/h
Au-delà de 1293	11,88 €/h

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts de 50 % des sommes engagées au titre de la participation familiale dans l'année ou d'un crédit d'impôt.